

ST-BAUZILLE-DE-MONTMEL

Plan Local d'Urbanisme

3.2 - PLAN DE ZONAGE


Echelle : 1/3000<sup>e</sup>

3<sup>ème</sup> révision du P.O.S et transformation en P.L.U. approuvée par DCM le 16 mai 2013  
1<sup>ère</sup> modification du P.L.U. approuvée par DCM le 30 septembre 2014  
2<sup>ème</sup> modification du P.L.U. approuvée par DCM le 30 janvier 2017  
1<sup>ère</sup> modification simplifiée du P.L.U. approuvée par DCM le 29 août 2018

2<sup>ème</sup> MODIFICATION SIMPLIFIÉE

approuvée par DCM le : 28/09/2020

06 AVRIL 2020  
FRANCE  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON  
HERAULT  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU  
GRAND PIC SAINT-LOUP  
COMMUNE DE SAINT-  
BAUZILLE-DE-MONTMEL  
3<sup>ème</sup> révision du P.O.S  
et transformation en P.L.U.  
approuvée par DCM  
le 16 mai 2013  
1<sup>ère</sup> modification du P.L.U.  
approuvée par DCM  
le 30 septembre 2014  
2<sup>ème</sup> modification du P.L.U.  
approuvée par DCM  
le 30 janvier 2017  
1<sup>ère</sup> Modification simplifiée  
du P.L.U. approuvée par  
DCM le 29 août 2018



**Légende**

- Limite de zone ou de secteur
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé pour ouvrage public et installation d'intérêt général
- Emplacement réservé pour voie publique à créer
- Emplacement réservé pour voie publique à élargir
- Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement (cf. pièce n°2.2)
- Périmètre d'isolement de 100 mètres autour des stations d'épuration